



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Luc Bénizeau secrétaire Départemental

A

Madame l'Inspectrice d'Académie du Val-de-Marne

Objet : demande d'élargissement à tous les personnels de la dérogation pour se déplacer le prochain week-end

Créteil le 7 avril 2021

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Nous avons pris connaissance du mail de Monsieur le Recteur du 2 avril 2021 à 17h59 adressé aux directeurs d'école, dans lequel il indique que « les personnels volontaires bénéficieront d'une dérogation aux règles de limitation des déplacements pour pouvoir rejoindre en fin de semaine un lieu de villégiature pour les congés de printemps. » Nous prenons acte de cet engagement.

Mais nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que de nombreux collègues qui ne figurent pas parmi les enseignants qui accueillent les enfants des personnels prioritaires les 6, 8 et 9 avril se rendent dans leur école cette semaine pour y assurer diverses tâches :

- de nombreuses directrices et directeurs d'école maternelle vont ainsi honorer les rendez-vous individuels pris avec les familles pour les inscriptions des élèves de 2018 pour la rentrée de septembre 2021, de même en élémentaire de nombreux directeurs vont effectuer la saisie des volets 1 pour Affelnet,
- des collègues ont participé à des équipes éducatives, des équipes de suivi...
- des collègues vont remettre aux élèves absents jeudi et vendredi derniers leurs travaux, manuels, cahiers,
- des collègues qui ne disposent pas d'équipement informatique à leur domicile ont fait le choix de se rendre dans leur école pour assurer la continuité pédagogique,
- des collègues vont aussi ranger leur classe, comme à la veille de chaque période de congés scolaires et préparer leurs affichages pour la rentrée annoncée lundi 26 avril...

L'ensemble de ces tâches n'ont pu être réalisées les jeudi 1^{er} et vendredi 2 avril. Elles n'ont pu être anticipées. L'annonce faite par le Président de la République le mercredi 31 mars au soir de la fermeture des écoles dès le 6 avril et d'un décalage des congés scolaires, a été suivi d'une avalanche de consignes arrivées en ordre dispersé dans les écoles, pour certaines vendredi après-midi, comme la communication de la liste des professions prioritaires, qui a d'ailleurs été modifiée depuis.

Aussi notre organisation syndicale vous sollicite pour que la dérogation aux règles de limitation des déplacements pour pouvoir rejoindre en fin de semaine un lieu de villégiature pour les congés de printemps, soit accordée à tous les professeurs des écoles, aux psychologues de l'Education Nationale et à tous les AESH du département, qu'ils aient ou non été présents pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires pendant les journées des 6 8 et 9 avril.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurée, madame la Directrice Académique de toute notre considération.

Luc Bénizeau
Secrétaire Départemental